



**Leyment**

# Plan Local d'Urbanisme



Vue depuis les champs



Vue depuis le ciel

**3**

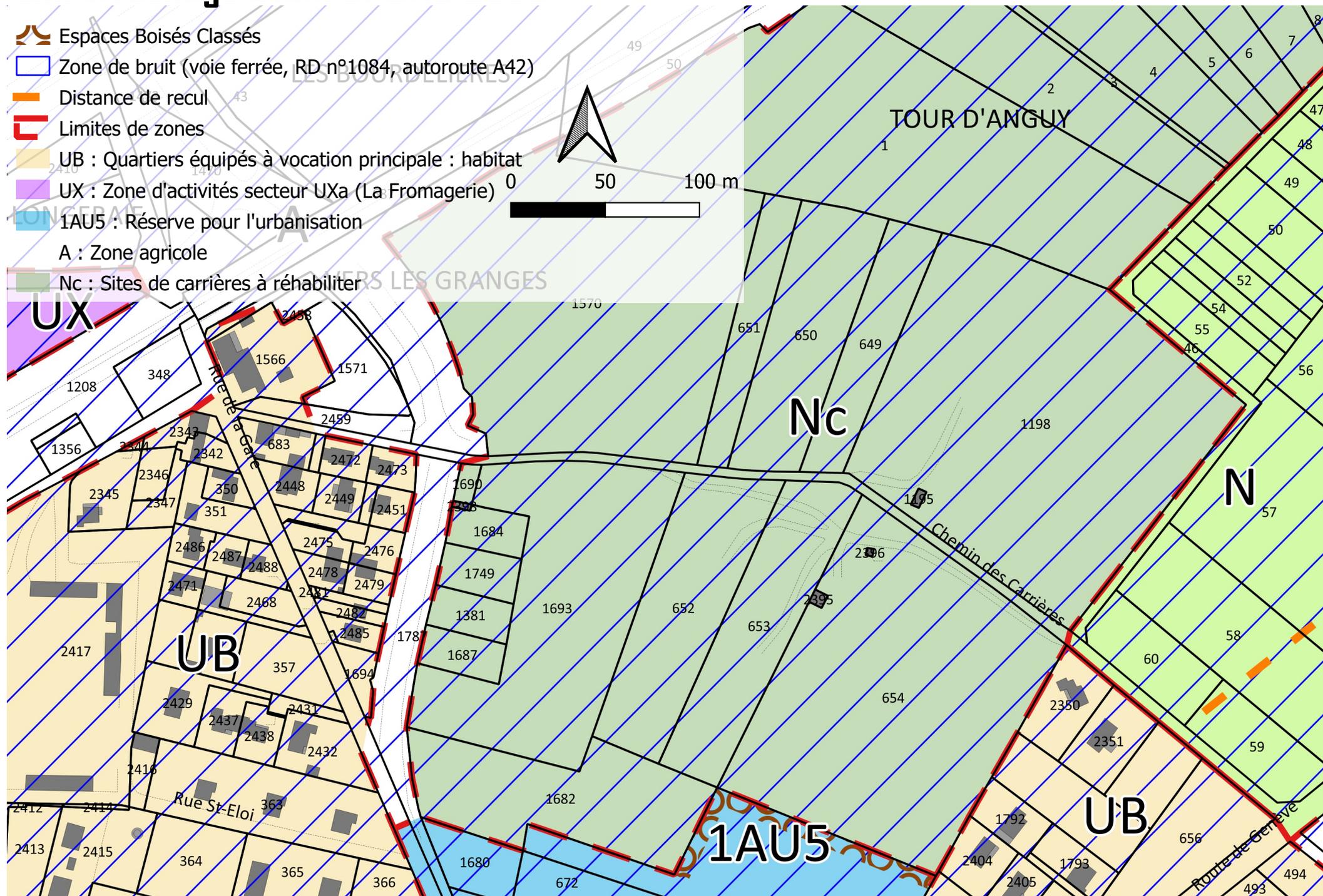
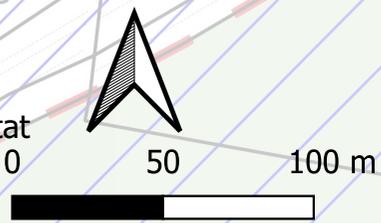
**Extrait zonage avant/après 2500°**





# Extrait zonage avant DP2MC 2500°

-  Espaces Boisés Classés
-  Zone de bruit (voie ferrée, RD n°1084, autoroute A42)
-  Distance de recul
-  Limites de zones
-  UB : Quartiers équipés à vocation principale : habitat
-  UX : Zone d'activités secteur UXa (La Fromagerie)
-  1AU5 : Réserve pour l'urbanisation
-  A : Zone agricole
-  Nc : Sites de carrières à réhabiliter





# Extrait zonage après DP2MC 2500°

 Espaces Boisés Classés

 Zone de bruit (voie ferrée, RD n°1084, autoroute A42)

 Distance de recul

 Limites de zones

 UB : Quartiers équipés à vocation principale : habitat

 UX : Zone d'activités secteur UXa (La Fromagerie)

 1AU5 : Réserve pour l'urbanisation

A : Zone agricole

 Nc : Sites de carrières à réhabiliter

 Nc' : Sites de carrières à réhabiliter admettant le recyclage de matériaux inertes

